

Amicale Laïque de Saint-Brieuc
Section Danse
 24 Bd Charner, 22000 Saint-Brieuc
 Tel : 02.96.94.31.81



Site internet : www.amicale-laique-sb.fr
 Email : amicale.laique.sb@wanadoo.fr

Fiche d'inscription

1) Etat civil de l'élève

Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse :		
Téléphones :	Domicile	Portable Elève
Adresse Email :		

Scolarité 2019/2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Classe : • Etablissement : 	Discipline choisie :
	<u>Jour et heure du cours :</u>
	Nombre d'années de danse :

Validation du cours par le professeur selon le niveau (test au premier cours)

2) Renseignements concernant les parents (pour les élèves mineurs)

Renseignements	Père	Mère
Nom et prénom :		
Adresse :		
Téléphones : <ul style="list-style-type: none"> • Domicile : • Professionnel : • Portable : 		
Adresse Email :		

Autorisation parentale délivrée aux personnes ci-dessous pour venir récupérer l'enfant :
 Nom, prénom, portable.

Avez vous d'autres enfants inscrits en danse à l'Amicale Laïque : Oui Non

Paiement :

- Adhésion payée le :
- Cotisation annuelle : mode de paiement : _____ date : _____

L'adhésion est obligatoire (15€ pour les adultes, 10€ pour les jeunes). Elle est valable un an pour toutes les activités de l'Amicale Laïque.

L'AL est agréée ANCV (chèques vacances et coupons sports) et CAF (tickets loisirs)

REGLEMENT INTERIEUR - Saison 2019/2020 pour – Section Danse

Nous nous permettons de vous rappeler quelques règles qui visent à simplifier la vie de notre Association :

1. Le début et la fin des cours de danse sont décidés par l'Amicale Laïque (AL). Les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés.
2. Toute inscription vous engage au paiement de la carte d'adhésion à L'AL et de la cotisation annuelle. Le certificat médical est obligatoire dès le premier cours pour une ré-inscription et au deuxième cours pour une nouvelle inscription. Les désistements qui ne sont pas liés à une cause médicale ou à une mutation professionnelle n'entraînent pas de remboursement. Le montant de l'adhésion reste acquis à l'AL.
3. Le professeur sera contraint de refuser l'accès à un élève qui ne sera pas inscrit pour des raisons de sécurité et d'assurance. Les activités sont réservées aux adhérents à jour de cotisation.
4. Un cours d'essai gratuit est proposé uniquement pour les nouveaux adhérents ou pour une nouvelle discipline. L'inscription est possible après la rentrée et jusqu'aux vacances de la Toussaint selon les places disponibles et la possibilité de l'élève à s'adapter.
5. Les horaires de cours sont à respecter par les élèves et les parents. Ceux ci doivent s'assurer de la présence du professeur avant d'y déposer leur enfant. L'accès à la salle de danse ne peut se faire sans la présence du professeur. Il est rappelé que le professeur n'est responsable de l'élève que pendant la durée du cours où il est inscrit.
6. L'élève doit arriver quelques minutes avant son cours pour être prêt, en tenue de danse, cheveux attachés, sans bijoux. Pour les adolescents et adultes, les portables (**éteints !**) et sacs à main pourront être déposés dans la salle de danse. L'AL décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires.
7. La tenue est fixée par le professeur et il est conseillé de l'étiqueter au nom de l'élève.
8. L'élève devra être assidu au cours et aux répétitions avant le spectacle pour ne pas freiner la progression de la classe de danse.
9. Toute absence devra être justifiée.
10. Une attitude courtoise dans le respect du professeur, des autres élèves et des lieux (salle de danse et vestiaires) doit être de rigueur. Tout manquement de discipline sera signalé à la direction de l'AL.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et des modalités d'inscription.

Fait à _____, le _____

Signatures (parents et/ou élève)